

Projet

LLP-LdV-TOI-11-IT-632

SiQuCAE



Programme d'éducation
et de formation
tout au long de la vie

Sistema di **Qualità**
per la Certificazione degli
Apprendimenti Esperienziali

Naissance et lancement de "SiQuCAE"

« Ce qui réunit ces partenaires : le développement de la qualité dans les systèmes de VAE. »

A l'origine du projet, l'Italie, plus précisément la Région de Vénétie et un réseau national d'organismes de formation professionnelle,

« Scuola CentraFomazione ».

Leur objectif : concevoir et expérimenter un système « complet » de VAE en Vénétie : gouvernance, modèle économique, système qualité.

Début 2011, ces deux initiateurs ont fédéré des institutions et des organismes basés en Belgique francophone, Irlande, Catalogne, et en France autour du projet "SiQuCAE", sélectionné par l'Agence Leonardo d'Italie en juillet 2011.

BELGIQUE

FOREM Formation - Est un des 4 départements du service public wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. Constitue, avec 5 opérateurs de formation professionnelle continue, le Consortium pour la validation des compétences.

European Vocational Training Association (EVTA) : fédère 23 réseaux issus de 15 pays européens (environ 2.000 centres de formation locaux et régionaux.

Contact SiQuCAE France

Henri COMBI
CRIF Formation & Conseil
06 26 55 11 73
combi@crif-formation.com

ITALIE

la Région de Vénétie,
Le réseau « Scuola Centrale Formazione » (SCF), coordonnateur du projet) SCF fédère 90 centres de formation professionnelle implantés dans 11 régions d'Italie.

IRLANDE

Co Louth VEC emploie plus de 750 personnes. A dispensé une formation à près de 10 891 personnes en 2010

ESPAGNE

la Generalita de Catalogne – Département de l'Enseignement.

FRANCE

CRIF Formation & Conseil

Développe un ensemble d'actions de formation et d'insertion orientés vers l'accompagnement des transitions professionnelles et la sécurisation des parcours, principalement pour des publics pas ou peu qualifiés.

SiQuCAE : un projet de transfert d'innovations.

Les projets dits « de transfert d'innovation » permettent d'adapter au contexte d'un ou plusieurs pays des **outils innovants** mis en œuvre dans d'autres pays, secteurs professionnels ou auprès d'un public particulier.

"SiQuCAE" a pour objectif d'améliorer la qualité de dispositifs de VAE existants dans différents pays/régions, pour favoriser et accroître l'accès des bénéficiaires aux services de validation / certification des compétences acquises par l'expérience.

Pour la France, il s'agit de créer un label qualité axé sur l'accompagnement à la VAE

Pourquoi cet objectif ?

Il se situe dans l'esprit des rapports ministériels publiés depuis 2006, où des solutions visant au développement de la qualité dans la VAE ont été proposées.

Sachant que dans un grand nombre des cas, l'évaluation des acquis des candidats se fait sur la base d'un dossier comportant une analyse approfondie de leur pratique professionnelle et que la mise en mots de l'expérience est un exercice difficile, on comprend que la qualité de l'accompagnement est un facteur-clé de réussite.

Accréditer les organismes qui pratiquent l'accompagnement dans le cadre d'un processus-qualité structuré, évalué par un organisme externe, ne peut qu'accroître la crédibilité de l'accompagnement aux yeux des bénéficiaires, des employeurs et des financeurs. Plus de personnes devraient ainsi être motivées et sécurisées pour s'engager dans une VAE en demandant à bénéficier d'un accompagnement, avec des chances de succès optimisées.

Par ailleurs, l'élaboration d'un processus-qualité favoriserait une valorisation équitable et homogène de la prestation d'accompagnement aux yeux des financeurs.

Les objectifs de transfert visés par les partenaires

Dans "SiQuCAE", ce sont la Belgique francophone et la Catalogne qui servent de « modèles », mais il faut noter que chaque système présente des points forts et des points faibles : la notion de « modèle » doit donc être nuancée. C'est pour cette raison que les partenaires ont adopté une méthode de travail basée sur l'analyse comparative des systèmes existants, en vue de dégager des pistes d'amélioration applicables à chaque contexte national/de Région. Il n'est donc pas exclu que tel ou tel partenaire basé dans un pays/Région actuellement définie comme "source" d'innovation, en devienne destinataire.

Outre la France, 2 pays/régions ont des objectifs de transfert.

la Région de Vénétie a expérimenté en 2009/2011 un système de "validation des apprentissages acquis à la fois dans des contextes non formels et informels". Ce projet concernait les chômeurs et les travailleurs soumis à un risque imminent de perdre leur emploi. Environ 1500 citoyens ont été bénéficiaires du dispositif. Le projet "SiQuCAE" correspond à la phase de mise en œuvre qui concerne 300 personnes. Elle a pour objectif d'adapter le « modèle » d'assurance qualité pour la VAE développé en Belgique francophone par le Consortium de validation des Compétences. Ce transfert inclut aussi la définition du système de gouvernance et du plan de viabilité économique et financière.

l'Irlande a développé « sur le papier » un système de "VAE", mais dont la diffusion sur les territoires reste faible. Le partenaire « County Louth Vocational Education Committee », (Co Louth VEC) s'est donné pour objectif de mettre en œuvre une offre d'accompagnement axée sur la qualité pour rapprocher le dispositif des publics présents sur le Comté de Louth.

Créer un label qualité de l'accompagnement à la VAE en France : qui, comment, quand ?

L'animation et l'organisation des travaux : assurée par nos soins

Les concepteurs : un groupe de travail à deux dimensions : régionale (Franche Comté) et nationale.

Les membres : toute institution et organisme impliqué dans le processus de la VAE, et susceptible d'apporter son point de vue sur les questions de qualité dans l'accompagnement :



Nombres et rythmes des réunions

- 4 à 5 demi-journées de réunions entre septembre 2012 et septembre 2013, à Besançon et Paris

Les principaux objectifs du groupe de travail

- ◆ Valider les productions au fur et à mesure de leur élaboration par CRIF et un ingénieur qualité.
- ◆ Définir le périmètre des propriétaires du label (institutions et organismes qui financent l'accompagnement, autres acteurs...)
- ◆ Suivre la phase d'expérimentation de la labellisation

Les productions

un cahier des charges qualité de l'accompagnement qualité

les guides pour la labellisation des organismes prestataires d'accompagnement à la VAE (guide à l'usage des auditeurs qualité, guide à l'usage des prestataires)

La physionomie du label qualité

Il doit être conçu dans l'esprit de la certification d'engagements de services. Plus précisément, il doit être structuré autour d'objectifs qualité, pour respecter deux principes :

- ◆ veiller à ce que le cahier des charges qualité de l'accompagnement promeuve des pratiques diversifiées, adaptées aux besoins des personnes, et qui mettent en évidence les points de repères clefs qui garantissent la satisfaction du client.
- ◆ veiller à ce que le label prenne en compte la dimension éthique, tout en favorisant, au niveau des praticiens, une entière liberté de choix "pédagogiques" et méthodologiques, afin qu'ils puissent tenir compte du profil et de la situation des personnes qu'ils accompagnent, ainsi que des modalités particulières d'évaluation des compétences qui sont définies par les organismes certificateurs.